

BREVET D'INVENTION

du 31 mars 1903.

XV. — Éclairage, chauffage et réfrigération.

N° 330.761

3. — COMBUSTIBLES ET APPAREILS DE CHAUFFAGE.

Brevet de quinze ans demandé le 31 mars 1903 par la **Firme : J. HIRSCHHORN** résidant en Allemagne.

Dispositif pour alimenter de combustible la rigole d'amorçage dans les poèles à alcool.

Délivré le 7 juillet 1903; publié le 25 août 1903.

Dans les poèles à alcool, le remplissage de la rigole d'amorçage est effectué actuellement par un petit dispositif analogue à une pompe qui présente l'inconvénient de refuser souvent son service et d'alimenter de quantités inégales de combustible la rigole d'amorçage qui peut aussi déborder dans certains cas.

La présente invention a pour objet de substituer à cette pompe un réservoir doseur qui est disposé au-dessous du réservoir principal et qui est mis en communication avec ce dernier et avec la rigole d'amorçage par un double robinet ou par tout autre organe exerçant une fonction identique, par exemple un petit distributeur à piston, de façon que dans l'une des positions de cet organe de fermeture, le réservoir doseur soit rempli de combustible par le réservoir principal, tandis que dans la seconde position de l'organe, il évacue son contenu dans la rigole d'amorçage.

Dans le dessin annexé, la fig. 1 est une coupe verticale par un poêle à alcool muni du nouveau dispositif.

Les fig. 2 et 3 représentent en coupe, en deux positions différentes, le double robinet adopté, à titre d'exemple, comme organe de fermeture.

Le réservoir principal *a* communique, par une tubulure *b*, avec le double robinet *c* qui, dans l'une de ses positions, laisse le combus-

tible s'écouler dans un petit réservoir doseur *d*. Ce dernier est fermé en haut, mais il est pourvu d'une tubulure *e* servant à l'échappement de l'air, et dont l'orifice supérieur se trouve au-dessus du niveau du liquide dans le réservoir principal *a*. Dans la seconde position du robinet, le liquide s'écoule par un tube *f* dans la rigole d'amorçage *g*. Le réservoir doseur doit donc avoir une capacité telle que son contenu suffise chaque fois exactement pour opérer le chauffage ou amorçage du tube vaporisateur *h* qui est également en communication avec le réservoir principal *a*, et la rigole *g* doit avoir évidemment la profondeur et la grandeur voulues pour pouvoir recevoir, sans déborder, le contenu du réservoir doseur *d*.

Pour que le double robinet *c* puisse remplir la fonction en question, sa clé *i* est pourvue de deux perforations *k* et *l* pratiquées à angle droit l'une par rapport à l'autre. Lorsqu'on désire remplir le réservoir doseur *d* avec du combustible contenu dans le réservoir principal *a*, on amène la clé *i* dans la position indiquée dans les figures 1 et 2, dans laquelle le combustible s'écoule par la perforation *k* en *d*, dans le sens indiqué par la flèche dans la fig. 2. Dès que le réservoir doseur est rempli, on tourne de 90° la clé du robinet, de façon à intercepter la communication entre *a* et *d*, tandis que la perforation *l* permet alors

au combustible, comme l'indique la fig. 3, de s'écouler librement du réservoir doseur *d* dans le tube *f* et, par suite, dans la rigole d'amorçage *g*.

5 Pour éviter un débordement de la rigole *g*, par suite d'une manœuvre répétée du robinet *c*, il convient de recourber en bas l'extrémité libre du tube *f*, comme le montre la fig. 1, et d'adapter une soupape de retenue *m* en un point
10 convenable de la tubulure à air *e*. Comme, dans une disposition de ce genre, l'entrée d'air dans le tube *f* n'est pas possible après le premier remplissage de la rigole *g*, et que, d'autre part, un retour de l'air dans le réservoir *d* est
15 empêché par la soupape de retenue *m*, le réservoir *d*, même s'il a été rempli par erreur une seconde fois, ne peut pas se vider lorsqu'on amène le robinet dans la position indiquée fig. 3.

REVENDIGATION.

Un dispositif pour alimenter de quantités 20 dosées de combustible la rigole d'amorçage dans les poêles à alcool, caractérisé par un réservoir doseur fermé, possédant une capacité correspondant au remplissage nécessaire pour la rigole d'amorçage et situé au-dessous 25 du réservoir principal à combustible, ce réservoir doseur recevant, dans l'une de ses positions extrêmes, le combustible qui, dans l'autre position extrême, est évacué dans la rigole, laquelle ne peut pas déborder, par suite d'une 30 fausse manœuvre du réservoir doseur.

Par procuration
de la Firme : J. HIRSCHHORN.

CHASSEVENT.

FIG. 1.

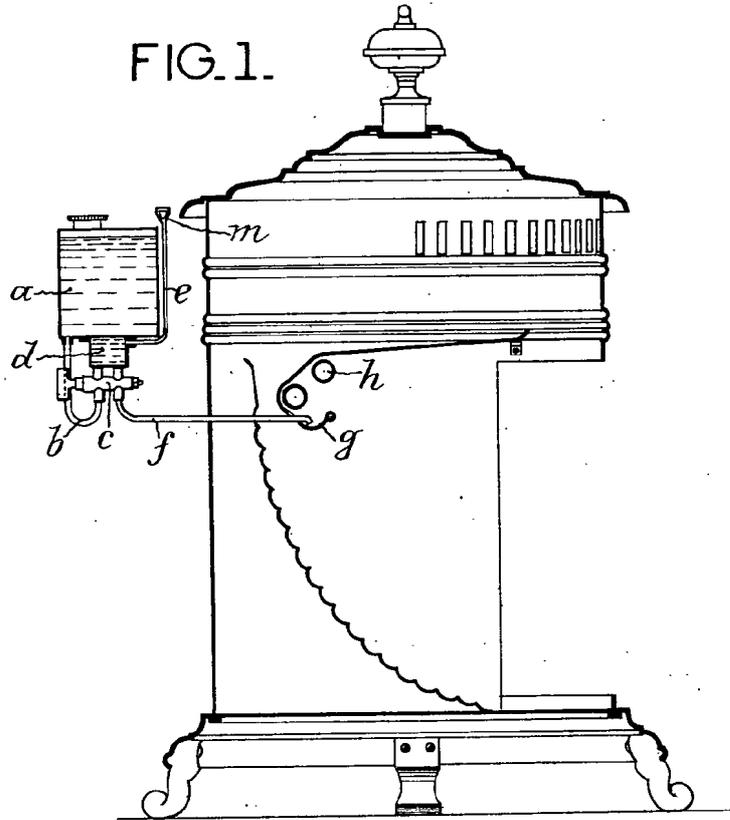


FIG. 2.

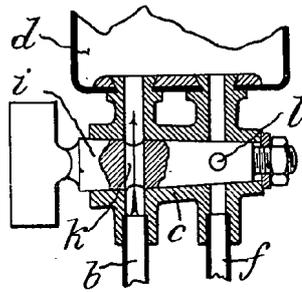


FIG. 3.

